

Impôts locaux : qui va payer plus en 2016

Mardi, les élus de la métropole nantaise (600 000 habitants) doivent voter une augmentation des taxes d'habitation et foncière et une baisse de la taxe d'ordures ménagères. Explications.

Pourquoi/Comment

Quels impôts locaux vont augmenter en 2016 ?

Trois collectivités lèvent des impôts locaux : la Ville et la Métropole (taxes foncières, d'habitation et d'ordures ménagères) et le Département (taxe d'habitation). Pour 2016, la Métropole a décidé d'augmenter ses taux pour compenser la baisse de la dotation financière de l'État et participer au financement des investissements engagés.

La Métropole veut obtenir 40 millions de recettes fiscales supplémentaires sur la période 2016-2020, dont 34 millions dès 2016. Sur le papier, la flambée du taux de la taxe foncière laisse pantois puisqu'elle est de l'ordre de 900 % (soit 5,75 points), mais le taux était très bas auparavant. L'augmentation de la taxe d'habitation est moins forte. Toute comme celle de la cotisation foncière des entreprises. Une petite bonne nouvelle toutefois : en 2016, la taxe d'ordures ménagères va diminuer.

Ces évolutions doivent être votées mardi, en conseil métropolitain. Ce dossier, qui concerne chaque contribuable, va sans doute provoquer des débats musclés entre les élus. La majorité socialiste fera valoir des taux qui demeureront inférieurs à ceux de grandes métropoles, comme Toulouse ou Marseille.

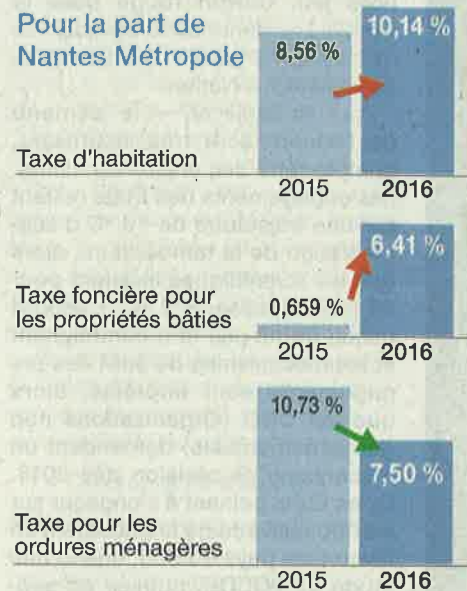
Qui va payer plus ?

Ce sont les propriétaires bailleurs qui « casqueront » le plus. Mais les propriétaires occupants paieront aussi davantage qu'en 2015. De 100 à 150 € supplémentaires, en moyenne, par rapport à cette année.

Prenons une famille de deux enfants, propriétaires à Sainte-Luce-sur-

Impôts locaux : ce qui va changer en 2016

Pour la part de Nantes Métropole



En 2016, ils paieront...



... beaucoup plus les **propriétaires bailleurs**
 ... plus les **propriétaires occupants** de 100 à 150 € en plus*
 ... à peu près pareil les **locataires** de - 15 € à + 11 €*
 * en moyenne et selon les cas et/ou les communes.

O.-F. - Photo : Fr. Dubray.

Loire, d'une maison de 110 m². Elle a payé, en 2015, 1 980 €. En 2016, elle devra verser, pour les trois taxes (foncier, habitation et ordures ménagères) 2 116 €, soit une augmentation de 137 €.

Dans la même commune, pour un couple de retraités propriétaire de son logement, la hausse sera sensiblement identique. À Nantes, un ménage avec deux enfants verra ses impôts locaux croître de 110 €...

En revanche, pour les locataires, l'évolution des taxes décidées par la Métropole sera quasiment neutre. Certains paieront 10 ou 12 € de plus ; d'autres 2 ou 15 € de moins.

Pourquoi la taxe d'ordures ménagères baisse ?

Grâce à la chambre régionale des comptes ! Celle-ci, dans un rapport sur les finances de la Métropole,

a pointé un problème : la taxe rapporte trop. *Ouest-France* avait, dans son édition du jeudi 24 septembre, mis en exergue ce différentiel entre les recettes et les dépenses. Or, une collectivité ne peut faire de bénéfice, sauf à réinvestir.

En réalité, la construction d'un nouveau centre de tri avait été envisagée, mais ce projet a été abandonné. Dès lors, la Métropole doit, techniquement, baisser son taux. C'est ce qu'elle va faire. Cette baisse compense, grosso modo, la hausse de la taxe d'habitation. Reste la réévaluation forte de la taxe foncière nécessaire pour boucler le budget.

À quoi vont servir ces impôts locaux ?

Ils vont servir à financer en partie les projets programmés ou qui vont commencer en 2016. Sont prévus,

entre autres : l'électrification du busway (ligne 4) ; l'aménagement des espaces publics à Rezé, Saint-Herblain, Bouaye, Sainte-Luce et Saint-Aignan ; la modernisation de l'usine de l'eau ; un soutien à la filière numérique ; des aides pour la construction et la rénovation de logements sociaux, etc. « **Les investissements de la collectivité soutiennent directement l'économie locale et donc l'emploi** », rappellent régulièrement Johanna Rolland, la présidente socialiste de Nantes métropole.

Pour régler ses dépenses d'investissement, la Métropole, en plus de la hausse des impôts, va emprunter et faire des économies de fonctionnement.

Philippe GAMBERT.

Le maire de Ste-Luce : « hausses intolérables »



Jean-Guy Alix, maire de Sainte-Luce-sur-Loire.

La plupart des maires de la Métropole attendent mardi et le débat en séance publique pour s'exprimer. Sauf un : Jean-Guy Alix, maire de droite sans étiquette, de Sainte-Luce-sur-Loire, fustige, au nom de la transparence, cette hausse. « **Moi, dans ma commune, je me suis engagé à ne pas augmenter les taux** (N.D.L.R., la ville de Nantes fait la même chose et la plupart des autres communes aussi). **La Métropole devrait, elle aussi, montrer l'exemple. Ces augmentations ne sont pas tolérables. C'est, une fois de plus, la classe moyenne qui se lève tôt le matin qui va en faire les frais** », affirme le maire de Sainte-Luce-sur-Loire.

« **Aucune collectivité ne doit se**

soustraire à l'indispensable réduction de ses dépenses et au devoir d'exemplarité envers des citoyens qui font eux-mêmes beaucoup d'efforts, ajoute le maire de Sainte-Luce. **Bien sûr, soutenir l'investissement et le développement local est essentiel, mais cela ne doit pas se faire sur le dos des contribuables, en particulier les classes moyennes propriétaires, ni sur celui des communes, elles-mêmes confrontées à la baisse des dotations de l'État et à la diminution des investissements métropolitains sur leur territoire.** »

Jean-Guy Alix estime, de plus, que les hausses qui pèsent surtout sur les propriétaires « occupants ou non » et quasiment pas sur les locataires, avantagent Nantes au détriment des communes périphériques. « **À Nantes, seulement un tiers des habitants sont propriétaires de leur logement** ». Dans sa commune, la proportion est inverse : il y a beaucoup de petits propriétaires et beaucoup moins de locataires.

Ph. G.

Facéties d'un propriétaire

Billet

Mon propriétaire a de l'humour. Et n'hésite pas à m'en faire profiter. Il y a quelques jours, je découvre avec étonnement, dans ma boîte aux lettres, une copie de son avis d'imposition sur la taxe foncière. Une note manuscrite m'invite à en payer la moitié.

Par téléphone, je lui rappelle que cet impôt est à la seule charge du propriétaire. Réponse par SMS : il s'agit d'une méprise de sa secrétaire, il voulait bien évidemment parler de

la taxe d'habitation. Ouf !

Sauf que mon emménagement s'est fait en avril. Et les textes sont clairs : seul l'occupant au 1^{er} janvier est concerné. Pas de prorata, donc. Je le lui rappelle.

Nouveau SMS, quelques minutes plus tard : « **J'attendais cette réponse.** » Mon propriétaire a de l'humour. Mieux vaut juste être un locataire informé de ses droits pour savoir l'apprécier.

Maxime LAVENANT.